

AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN PROPOSE PAR LA STE WPD

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de parc éolien proposé par la Sté WPD et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer par vote sur ce projet de réalisation d'un parc éolien. Madame REMAUD Annick, Madame CHEVAIS Claudine, Madame LUCQUIAUD Estelle et Monsieur HUVELIN Louis-Marie intéressés au projet de la société WPD, n'ont pas pris part au vote de cette délibération et n'étaient pas présents lors du débat. Après vote et délibération, le conseil municipal est favorable à la création d'un parc éolien par la Sté WPD avec des mesures compensatoires maximales pour les riverains (bruit, nuisances diverses...). voix pour : 6 voix contre : 3 abstentions : 0

Autorisation de signature d'une « Promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes » et d'une « Convention d'autorisation de passage de câbles et d'utilisation des voies communales et chemins ruraux en vue de la réalisation d'un parc éolien » avec la société wpd

Madame REMAUD Annick, Madame CHEVAIS Claudine, Madame LUCQUIAUD Estelle et Monsieur HUVELIN Louis-Marie intéressés au projet de la société wpd, n'ont pas pris part au vote de cette délibération et n'étaient pas présents lors du débat.

La séance est présidée par le Maire en exercice, Monsieur François AUDOUX.

Dans le cadre du développement d'un projet de parc éolien de la société wpd sur le territoire de la Commune de CHÂTEAU-GARNIER, le Conseil municipal est sollicité pour autoriser le Maire à signer une « Promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes » portant sur plusieurs terrains appartenant au domaine privé de la Commune et situés dans le périmètre du projet développé par la société wpd et qui pourraient donc, à ce titre, accueillir certaines des infrastructures constitutives du parc éolien projeté ainsi qu'une « Convention d'autorisation de passage de câbles et d'utilisation des voies communales et chemins ruraux en vue de la réalisation d'un parc éolien ».

Ayant donné lecture de la « Promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes » et de la « Convention d'autorisation de passage de câbles et d'utilisation des voies communales et chemins ruraux en vue de la réalisation d'un parc éolien » de la société wpd, le Maire en exercice, Monsieur François AUDOUX, demande au Conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à la majorité absolue des suffrages exprimés/à l'unanimité des suffrages exprimés, le Maire en exercice, Monsieur François AUDOUX à signer, après consultation du service juridique de l'Agence Technique Départementale/Agence de Territoires de la Vienne, la « Promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes » et la « Convention d'autorisation de survol, de passage de câbles et d'utilisation des voies communales et chemins ruraux en vue de la réalisation d'un parc éolien » avec la société wpd. Ont voté pour : 7. Ont voté contre : 1. Se sont abstenus : 1

VALIDATION DE LA PERIODE D'EMPLOI EN QUALITE DE CONTRACTUELLE DE MME LAVAGNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que du 01/09/2008 au 28/02/2009, Mme LAVAGNE employée comme contractuelle à raison de 25h/semaine était normalement affiliée à l'IRCANTEC et au régime général (cotisations versées : 794.67€).

Mme LAVAGNE ayant demandé la validation de ces services par la CNRACL qui accepte (montant des cotisations pour cette période : 1593.84€), le différentiel à payer par la commune est de **799.17€**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte cette validation.

ETUDE DU MILIEU GOLFIQUE SIMPLIFIEE POUR LA REALISATION D'UN GOLF 9 TROUS

La Fédération Française de golf effectuera une étude comprenant : Identification/présentation de la zone de chalandise et de la commune, comparaison des golfeurs licenciés de la zone de chalandise, du département, de la région et de la France (type d'adhésion, niveau de jeu, tranches d'âges...), description et cartographie de l'offre golfique départementale + analyse sur la concurrence locale, répartition par commune de la zone de chalandise des licenciés résidents, calcul du potentiel golfique net de la zone de chalandise, tableaux de bord, évolution des licenciés de la ligue et du département pour un montant de 1000€.

INSERTION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE SOMMIERES 1^{ERE} TRANCHE

Le devis de SOREGIES pour la première tranche de l'insertion du réseau d'éclairage public route de Sommières qui s'élève à 40439.36€ TTC est accepté. SOREGIES participe à ces travaux pour un montant de 9757.09€ et la commune sollicite une subvention du département sur le volet ACTIV 3 de 17200€.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE AU BAR- RESTAURANT. DEMANDE DE SUBVENTION

Pour ces travaux dont le montant est estimé à 23676.30€ HT par le SIMER, le conseil municipal sollicite une subvention du Conseil Départemental, sur le volet ACTIV 3 d'un montant de 6400€.

INSERTION DU RESEAU TELEPHONIQUE ROUTE DE SOMMIERES – 1ERE TRANCHE

Pour cette opération, ORANGE prend à sa charge l'esquisse génie civil, l'étude, la réalisation des travaux de câblage et la dépose des poteaux pour un montant estimé à 7634€. La commune prend à sa charge l'étude, la fourniture du matériel et la réalisation des travaux de génie civil ainsi que la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage.